Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260331-2026_3_17-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 31 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le trente-et-un mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

27 mars 2026

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

M. HUET Guénhaël, Mme JEGO Anne-Marie, M. BEGKOYIAN Pierre, Mme CAREL Nicole, M. HUET Pascal, *Adjoints* ;
Mme RIO Annick, Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. CREQUER Jean-Claude, Mme LE ROY LEFEVRE Marie-Lise, M. PASCO Yann, M. LE SOMMER Charles, Mme HERVE Nadia, Mme KERSUZAN Béatrice, Mme PIERINI Anne, M. BERTRAND Romain, M. JEANNOT Mathieu, Mme LE COTILLEC Clémence, *Conseillers municipaux* ;

En exercice : 19
Présents : 17

Représentés : M. HUET Pascal par M. CAGNARD Hervé
Mme RIO Annick par Mme JEGO Anne-Marie

Votants : 19

Secrétaire de séance : Mme DUVERGER Cécile

n° 2026-3-17 : Election des représentants au Syndicat intercommunal pour le centre de secours de Carnac

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-7 et L.5211-7 ;
VU l'arrêté préfectoral du 23 janvier 1986 autorisant la création du Syndicat Intercommunal pour le centre de secours de CARNAC ;
VU les statuts du Syndicat intercommunal pour le centre de secours de CARNAC ;

Monsieur le Maire fait lecture de l'article 7 des statuts, précité, stipulant que chaque commune doit désigner 2 délégués titulaires.

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions de l'élection des délégués se fait selon les mêmes modalités que pour l'élection du maire.

Sont proposés comme candidats Monsieur Yann PASCO et Madame Anne-Marie JEGO.

Pour la désignation des deux délégués, il est proposé de ne pas procéder au scrutin secret.

A l'unanimité il est décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE :

Monsieur Yann PASCO **et** Madame Anne-Marie JEGO **délégués titulaires**.

La secrétaire de séance
Cécile DUVERGER

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER 56 (Morbihan)